

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

Cérémonies et Réjouissances

à l'occasion de

L'AVÈNEMENT DE S. A. S. LE PRINCE LOUIS II

La population monégasque, à laquelle se sont jointes dans un sentiment unanime les Colonies étrangères, s'est préparée avec enthousiasme à saluer l'entrée solennelle du nouveau Souverain dans la Principauté.

Les édifices publics, les établissements privés, les maisons particulières ont reçu une décoration de fête. Les couleurs monégasques voisinent aux fenêtres avec les pavillons étrangers où dominent les drapeaux français et italien.

Les voies que doit suivre le cortège princier sont elles-mêmes brillamment pavoisées. Des arceaux de feuillage soutenant des cartouches porteurs de vœux de bienvenue, traversent l'avenue de la Gare ; à l'entrée de l'avenue de la Porte-Neuve et de l'avenue des Pins se dressent des portiques de feuillage ornés d'écussons et d'oriflammes ; le centre de la place du Palais est occupé par un magnifique arc de triomphe dont les proportions imposantes, les lignes majestueuses et la somptueuse décoration préparent un cadre approprié à la cérémonie traditionnelle de la remise des clefs de la Ville.

Dans la matinée de samedi, la foule s'est portée aux abords de la gare de Monaco dont elle envahit toutes les avenues. Le service d'ordre, sous la haute direction de M. Mallet, la contient avec tact et discrétion et la refoule insensiblement sur les trottoirs et sur le vaste terre-plein de la place d'Armes où l'affluence est particulièrement considérable. La Compagnie des Sapeurs-Pompiers, sous le commandement du Capitaine Raffin, se déploie sur la place de la Gare où sont massées une délégation de la population monégasque avec son drapeau, les délégations des Comités de Bienfaisance des Colonies étrangères, les Sociétés d'Anciens Combattants, les Sociétés artistiques, sportives, de bienfaisance et de mutualité.

Les Autorités, en redingote et chapeau haut de forme, pénètrent dans la gare et gagnent le quai de débarquement où a été aménagée une salle de réception tendue de velours rouge frangé d'or, sur lequel se détachent les armoiries princières.

A l'arrêt du rapide de Paris en gare de Nice,

le Souverain et la Famille Princière ont été salués par M. A. Bernard, Préfet des Alpes-Maritimes, accompagné de son Chef de Cabinet, M. Simons ; M. Gautier, Maire de Nice ; M. le Colonel Kieffer, représentant le Général Mangin ; et M. Louis Crovetto, Consul de Monaco à Nice.

A 11 heures 25, le rapide, spécialement piloté par M. Hérat, Inspecteur de la Compagnie P. L. M., franchit la frontière monégasque.

A cet instant, la batterie du Palais tire le premier des 21 coups de la salve qui, s'espacant de trois minutes en trois minutes, cessera quand le Souverain sera entré au Palais. Toutes les cloches des églises sonnent à la volée.

Deux minutes après, le train entre en gare.

Le wagon, dans lequel ont pris place Leurs Altesses Sérénissimes, s'arrête en face du salon de réception.

S. A. S. le Prince Louis II, en pardessus noir et chapeau haut de forme, descend le premier de Son wagon spécial, immédiatement suivi de S. A. S. la Princesse Héréditaire, de S. A. S. le Prince Pierre et de S. A. S. la Princesse Antoinette, dans les bras de sa nourrice.

M^{me} J. Bartholoni, Dame d'honneur de la Princesse Héréditaire ; MM. A. Fuhrmeister, Conseiller Privé, Chef du Cabinet Civil et du Secrétariat Particulier du Prince ; le Docteur Louët, Médecin Particulier, qui accompagnaient la Famille Princière dans son voyage et M. Louis Crovetto qui avait été invité à se joindre à la suite du Prince, descendent à leur tour.

M. Bourée, Aide de camp, qui avait précédé de 48 heures l'arrivée du Souverain, pour régler les détails du protocole des fêtes, en uniforme de capitaine de corvette, accompagne S. A. S. le Prince dans le salon où ont lieu les réceptions des principaux Chefs de Service de la Principauté.

Le Prince est reçu par M^{me} la Comtesse Gastaldi, Dame d'honneur. Il s'entretient avec le Ministre d'Etat, qui Lui souhaite une respectueuse bienvenue, puis avec MM. Marquet, Président du Conseil National ; Roussel, Secrétaire d'Etat ; S. G. M^{sr} l'Evêque ; MM. Gallépe, représentant le Conseil de Gouvernement ; Pingaud, Consul Général de France ; Pittalis, Con-

sul d'Italie ; A. Blanchy, Attaché à Son Cabinet Civil.

Ces personnalités présentent également leurs hommages à S. A. S. la Princesse Héréditaire et au Prince Pierre.

Le Prince Souverain serre ensuite la main aux Autorités et Fonctionnaires qui défilent devant Lui : le Docteur Marsan, Vice-Président du Conseil National ; M^{sr} Perruchot, Vicaire général ; le Premier Président Verdier ; MM. Allain, Procureur général ; Aug. Audibert, Président de Chambre ; Mauran, Secrétaire général du Ministre d'Etat ; Jehin, Maître de chapelle du Prince ; Canu, Consul Général ; Izard, Consul Général du Portugal ; L. de Castro, H. Marquet, M. Fontana, F. Devissi Bonafède, A. Olivié, Conseillers nationaux ; Huguet, Président ; Maurel, Vice-Président du Tribunal ; Aug. Audibert et L. Valentin, de la Chambre Consultative ; de Monseignat ; Noghès, Trésorier général ; Mallet, Directeur de la Sûreté ; Jantet, Directeur du Lycée ; Bertoni, Directeur de l'Enregistrement ; P. Marquet, Conservateur des Hypothèques ; Ch. Aurégli, Vérificateur de l'Emploi des Fonds ; F. Aurégli, Architecte Conservateur du Palais ; les Ingénieurs L. Notari et Chauvet ; Ch. Palmaro, Administrateur des Domaines ; Eymïn, Notaire de la Maison Souveraine ; Caillaud, Chirurgien en chef de l'Hôpital ; D^r Gasquet, Adjoint ; Boéri, Interne ; Chanoines Retz et Dary, Abbé Viscaro ; Grimaldi, Bec et Chaume, Receveurs des P. T. T. ; Poileux, Chef de gare ; etc.

Le Prince Louis et la Famille Souveraine traversent ensuite la voie et, par le salon de la gare, qui a reçu une belle décoration florale, sortent sur la place, toute pavoisée et noire de monde. Les clairons sonnent « Aux Champs ».

Les Princes sont accueillis par un groupe de jeunes filles monégasques portant en écharpe les couleurs nationales.

L'une d'elles, M^{lle} Yvonne Bonafède, s'incline et lit un compliment.

Puis, deux autres jeunes filles offrent à la Princesse une magnifique corbeille de fleurs cravatée aux couleurs monégasques.

Un autre groupe de fillettes, déléguées par les Colonies étrangères, portant dans leurs cheveux et à leur corsage leurs couleurs nationales, présentent également de jolies gerbes de fleurs à la Princesse Héritière, tandis qu'en leur nom, la jeune Zebine Pilati lit une adresse de bienvenue.

Leurs Altesses Sérénissimes, touchées de ce premier accueil fait par des enfants, remercient aimablement.

Les voitures s'avancent ensuite. S. A. S. le Prince Souverain y prend place, ayant à Sa gauche la Princesse Héritière.

En face sont placés le Prince Pierre et M^{me} la Comtesse Gastaldi, Dame d'honneur de la Princesse.

Dans la deuxième voiture montent M^{me} J. Bartoloni, Dame d'honneur de la Princesse ; MM. Fuhmeister, Bourée et le Docteur Louët.

La troisième voiture est occupée par S. Exc. M. le Ministre d'Etat et le Président du Conseil National.

La quatrième voiture reçoit le Secrétaire d'Etat et M^{gr} l'Evêque.

Les automobiles, qui sont fermées, partent très lentement.

Elles passent sous les portiques dressés sur l'avenue de Gare et à l'entrée de l'avenue de la Porte-Neuve.

Les drapeaux de la délégation monégasque, des Colonies étrangères et des Sociétés s'inclinent au passage de l'auto princière.

Le long de l'avenue de la Porte-Neuve et de l'avenue Saint-Martin, les enfants des Ecoles communales, des Pensionnats, Orphelinats et du Lycée, portant des boutonnières aux couleurs monégasques, poussent des vivats en l'honneur des Souverains.

Arrivé à la Porte-Neuve, décorée de trophées de drapeaux et d'écussons princiers, le cortège s'arrête.

Les Boy-Scouts rendent les honneurs, leurs clairons sonnent « Aux Champs ». A cet endroit se trouvent réunies les délégations d'élèves de tous les établissements scolaires de la Principauté, ainsi que des œuvres patronnées par la Princesse Héritière, la Crèche et la Goutte de Lait, l'Orphelinat, le Pensionnat de Saint-Maur, le Lycée de jeunes filles, les Ecoles Communales, le Comité de Monaco de l'Orphelinat des Armées, l'Ouvroir de Saint-Charles, l'Association des Dames Françaises et la Croix-Rouge.

La Princesse reçoit avec affabilité les fleurs et les hommages qui lui sont offerts par chacune des délégations.

Un jeune orphelin de guerre, filleul moral de la Princesse, Aug. Tornatore, dérogeant à toute règle du Protocole, embrasse avec effusion l'Héritière des Grimaldi, puis le cortège s'ébranle au milieu de nouveaux vivats, des applaudissements et des marques de respectueuse déférence de la population.

Les voitures passent sous un autre portique décoré de palmes entrelacées, érigé à l'entrée de la pittoresque avenue Saint-Martin, ensuite devant le Musée Océanographique, pavoisé, et débouchent peu après sur la place du Palais.

La voiture du Prince s'arrête à quelques mètres un peu à gauche de l'arc de triomphe.

Dès que S. A. S. Louis II met pied à terre, accompagné de la Princesse Héritière et du Prince Pierre, les clairons de la Compagnie des Carabiniers sonnent « Aux Champs ! »

Les personnes de la Suite et de la Maison du Prince descendent également de voiture.

S. A. S. le Prince Souverain, précédant légè-

rement la Princesse Héritière et le Prince Pierre et suivi des membres de Sa Maison ainsi que des Hauts Fonctionnaires faisant partie du cortège, pénètre sous le majestueux arc de triomphe dressé au centre de la place.

S. A. S. le Prince Louis II est très respectueusement salué par le Maire de Monaco, M. Alexandre Médecin, entouré de ses Adjoints et des Conseillers communaux.

Le Maire, qui porte l'écharpe municipale frangée d'or, s'incline devant le Souverain et prononce d'une voix forte l'allocution suivante :

« Altesses Sérénissimes,

« A travers les convulsions des âges, une indestructible tradition a transmis, immuable, un rite millénaire : la remise au Suzerain par les feudataires des clefs de la Cité.

« Ce geste symbolique ouvrait une ère de ruine lorsque le vaincu s'agenouillait devant le vainqueur ou était, comme il l'est aujourd'hui, le prélude de lendemains plus prospères lorsqu'un peuple enthousiaste se donnait tout entier à son Souverain.

« Le 13 janvier 1890, le Maire de Monaco, investi de la représentation communale par l'Autorité Souveraine, accomplissait ce geste et s'inclinait devant S. A. S. Albert Ier, ce Prince qui devait ajouter à la grandeur de Ses origines l'illustration que la Science dépose comme une auréole sur le front de ses élus.

« Le 13 janvier 1923, le Maire de Monaco, librement élu par le peuple, renouvelle le geste traditionnel. Sur ce rocher, creuset granitique de notre histoire, il s'incline à son tour devant S. A. S. Louis II, ce Prince Soldat, Général dans la première Armée du monde, ce Prince qui, à l'instar des guerriers qui furent ses aïeux, a, pour défendre le Droit, opposé aux barbares l'épée glorieuse des Grimaldi.

« Le 13 janvier 1890, un adolescent assistait à l'imposante cérémonie et vers ce jeune Prince se tournaient déjà les regards enthousiastes d'un peuple impatient qui acclamait en Sa Personne l'annonciateur d'une ère de liberté.

« Le 13 janvier 1923, aux côtés de ce Souverain qui daignera combler nos légitimes espérances, une Auguste Princesse et un Prince issu d'une des plus grandes Maisons de France, nous montrent un Enfant qui semble dans un sourire proclamer la pérennité de cette lignée de Princes dont nous sommes fiers d'être les fidèles et loyaux sujets.

« Monseigneur,

« J'ai le grand honneur de renouveler le geste rituel. Mais ce symbole ne serait que vanité si je n'apportais pas, offrande beaucoup plus précieuse, à Votre Altesse Sérénissime, le loyalisme et l'attachement de deux mille Monégasques qui, tous, depuis l'enfant qu'une sève ardente dresse déjà vers le ciel jusqu'au vieillard dont le front se penche vers la terre, n'ont dans le cœur qu'un culte : leur Souverain, et sur les lèvres qu'un cri : Vive le Prince Louis ! »

Le Maire remet alors au Souverain un coussin de velours cramoisi entouré d'une torsade dorée, sur lequel sont déposées les deux clefs de l'antique place forte. Le Prince prend possession des clefs, puis passe le coussin au Commandant Bourée, Son Aide de camp.

Cette cérémonie, de même que les paroles du Maire, ont été saluées d'applaudissements et de vivats enthousiastes par les Monégasques groupés autour de l'arc de triomphe.

Son Altesse Sérénissime a pris la parole et répondu en ces termes au discours du Maire :

« Mon cher Maire,

« Ce m'est un véritable bonheur de recevoir aujourd'hui, avec les clefs de notre vieille Cité, pleine de nobles et antiques traditions, l'hommage du loyalisme constant et inébranlable des Monégasques. Rien n'est plus touchant que les souvenirs que vous venez d'évoquer. Rien ne pouvait m'être plus sensible que l'explosion spontanée et si cordiale de vos sentiments à mon égard et à l'égard de

mes enfants dont la présence auprès de moi est le plus sûr garant de notre avenir.

« Je vous remercie avec effusion de manifester ainsi l'ardeur de votre foi en votre nouveau Souverain.

« Cette foi, c'est mon plus vif désir, ne sera pas démentie, et, cédant à un élan de mon cœur, je tiens à vous assurer de ma sincère sollicitude et à vous dire, dans cette circonstance solennelle, que je veux être surtout et toujours le père de mes sujets. »

Les paroles du Souverain provoquent de nouvelles et chaleureuses manifestations de loyalisme et de respectueux attachement.

La Musique Municipale fit entendre l'*Hymne Monégasque*, écouté tête nue et salué de longues acclamations.

Le Prince, ayant à Sa droite S. A. S. la Princesse Héritière et à Sa gauche le Prince Pierre qu'il précède légèrement, et accompagné des personnes de Sa Suite, gagne le Palais au milieu d'une haie de Monégasques et de Membres des Colonies étrangères dont les vivats saluent Son passage, tandis que le drapeau des Carabiniers s'incline et que la Compagnie, sous le haut commandement du Colonel Roubert, rend les honneurs.

Les honneurs sont encore rendus par la Garde à la porte du Palais. Dans la cour intérieure, le Prince reçoit les hommages des Membres de Sa Maison : le Colonel Gastaldi, Aide de camp ; M^{gr} de Villeneuve, Chapelain du Palais ; M. Labande, Conservateur des Archives ; le Colonel Crochet, Commandant du Palais ; M. Mélin, Attaché au Cabinet Civil.

Leurs Altesses Sérénissimes gravissent les marches de l'escalier d'Hercule et gagnent le Salon des Glaces où le Prince prend congé des personnes de Sa Suite pour se retirer dans Ses appartements particuliers.

S. A. S. la Princesse Antoinette, conduite directement de la gare au Palais, a été sur tout le parcours l'objet de chaleureuses manifestations auxquelles Elle répondait en saluant gracieusement de la main. Ces manifestations se sont renouvelées pendant la cérémonie de la remise des clefs, lorsque la jeune Princesse est apparue à une des fenêtres du premier étage du Palais.

Après la cérémonie, les Autorités, les Notabilités et les Fonctionnaires se sont inscrits sur les registres spéciaux déposés au Palais.

La journée de dimanche a vu se renouveler la traditionnelle cérémonie de l'hommage de fidélité rendu par les Monégasques à leur Souverain.

Le Maire de Monaco avait convié ses concitoyens à cette cérémonie par l'appel suivant :

« Chers Compatriotes,

« Aujourd'hui, 14 janvier, vous êtes appelés à apporter à S. A. S. le Prince Louis II, l'hommage traditionnel de fidélité.

« Comme au temps du « Parlement général », vous tiendrez tous à participer à cet acte solennel de notre vie publique, qui témoignera de la vitalité du petit peuple monégasque et consacrera notre attachement indéfectible à la personne de notre Auguste Souverain.

« Vive Louis II !

« Vive Monaco ! »

Les Monégasques ont répondu à cet appel avec enthousiasme et se sont trouvés réunis dès 2 heures à la Mairie où un insigne leur a été remis et où ils se sont formés en cortège, précédés des membres de la Sous-Commission Municipale de la Fête Nationale pour se rendre au Palais.

En tête du cortège marchait M. Ambroise Bonaventure, décoré de la Médaille Commémorative de 1870-1871 (avec l'agrafe d'engagé volontaire) et de la Médaille d'Honneur de 2^e classe de Monaco, qui portait allègrement un grand drapeau princier, malgré ses 70 ans.

M. Bonaventure était encadré de MM. Joseph Abel, âgé de 81 ans et Joseph Bonafède, âgé de 79 ans.

Ils étaient immédiatement suivis des Membres du Conseil National et du Conseil Communal et de tous les électeurs.

Par la rue du Milieu, décorée à profusion, le cortège débouche sur la place du Palais, passe sous l'arc de triomphe et entre au Palais où la Garde d'honneur est au « Garde à vous ».

Le cortège est reçu par le Colonel Crochet, Commandant du Palais, qui l'accompagne jusqu'au bas de l'escalier de marbre. Des carabiniers en grand uniforme, baïonnette au canon, se tiennent l'arme au pied le long des marches. La balustrade du balcon de la galerie d'Hercule où doivent apparaître les Souverains est recouverte d'un grand étendard blanc et rouge. Dans la cour d'honneur, vis-à-vis de cette balustrade, se place M. Bonaventure portant le drapeau princier. Autour de lui, le cortège se dispose en demi-cercle, tandis que les Membres du Conseil National et du Conseil Communal se rassemblent dans l'espace laissé libre entre la double révolution de l'escalier et que M. E. Marquet se place au pied de l'escalier de gauche.

A une des fenêtres du Palais, on aperçoit S. A. S. la Princesse Antoinette dont l'apparition est saluée de vivats enthousiastes.

Cependant, au moment où trois heures sonnent, S. A. S. le Prince Louis, portant à la boutonnière le ruban de la Croix de guerre française, fait Son entrée dans la Galerie d'Hercule, accompagné de S. A. S. la Princesse Héréditaire et de S. A. S. le Prince Pierre. S. Exc. le Ministre d'Etat, M. le Secrétaire d'Etat, les Membres des Maisons Civile et Militaire qui suivent le Prince, s'arrêtent sous la Galerie, près de la porte donnant dans les appartements.

Des acclamations chaleureuses accompagnent les Souverains pendant qu'ils suivent la Galerie pour se rendre au balcon qui domine le grand escalier ; et cette manifestation d'attachement à la Dynastie se prolonge durant plusieurs minutes. Pendant ce temps, le Prince Souverain s'est avancé seul au bord du balcon et appuyé ses mains sur l'étendard national qui recouvre la balustrade.

Les ovations terminées, M. Eugène Marquet, Président du Conseil National, gravit les marches de l'escalier de gauche, suivi des Conseillers Nationaux et Communaux. Il s'arrête aux avant-dernières marches et s'incline respectueusement, tandis que le Souverain, qui a daigné faire quelques pas à sa rencontre, lui serre la main.

M. Marquet prononce alors l'allocution suivante :

« Monseigneur,

« J'ai l'insigne honneur de présenter à Votre Altesse la petite, mais vivante famille des Monégasques qui vient, par une tradition remontant à de lointaines époques de sa vie nationale, Vous apporter l'hommage de son attachement et de sa fidélité.

« Dans les grandes circonstances de leur histoire, ce geste d'union étroite et familiale entre les Princes et leurs sujets s'est toujours renouvelé. Au seuil de Votre règne, Monseigneur, qui s'annonce comme celui de la collaboration affectueuse d'un Souverain

avec son peuple, nous sommes heureux et fiers de reprendre la coutume de nos ancêtres.

« L'avènement du régime constitutionnel, en 1911, pouvait laisser croire que le caractère patriarcal de notre pays serait altéré. Il n'en a rien été. Jamais, peut-être, un règne n'aura revêtu davantage ce caractère que le Vôtre, Monseigneur ; jamais, sans doute, lien de plus étroite affection n'aura uni le Prince et les Monégasques, animés par la même volonté d'accroître la prospérité et d'assurer l'avenir du pays.

« Nous proclamons hautement que nous reconnaissons Votre Altesse comme notre Souverain légitime et nous Lui adressons l'hommage de notre respect filial et l'assurance de notre dévouement et de notre loyalisme inaltérables.

« C'est avec ces sentiments que nous crions : Vive le Prince Louis ! et que nous associons dans ce geste la Famille Princière : Vive la Princesse Héréditaire ! Vive le Prince Pierre ! Vive la Princesse Antoinette ! »

Les Monégasques répètent avec enthousiasme les vivats en l'honneur du Souverain et de la Famille Princière et font aux Princes une longue ovation.

S. A. S. le Prince Louis s'exprime en ces termes :

« Mon cher Président,

« Les termes vraiment touchants dans lesquels vous me manifestez le témoignage de la fidélité des Monégasques, me causent à la fois une émotion profonde et une joie intense. C'est avec gratitude et en toute franchise que je vous en remercie.

« Mes chers Monégasques,

« Aujourd'hui comme hier, après la réception enthousiaste et les manifestations sympathiques dont la Famille Princière a été l'objet, vos cœurs se confondent dans un même élan d'affection et de dévouement pour votre Souverain et pour ses enfants. Aujourd'hui comme hier, et devant le bonheur que je ressens, il m'est agréable et doux de vous renouveler, dans ce Palais de mes ancêtres, l'assurance de notre attachement véritable à la Principauté, de ma bienveillance toute particulière à votre égard et de mon désir de collaborer avec vous au développement toujours plus grand de notre cher petit Pays. »

De nouveau, les acclamations s'élèvent au milieu de l'émotion générale.

La Famille Princière se retire légèrement sous la galerie ; le Président du Conseil National monte les dernières marches et s'arrête sur le palier, et les Monégasques, Conseils National et Communal en tête, commencent à défilé devant leur Souverain. Chacun d'eux s'incline en passant. Les Princes répondent par un signe de tête ou un sourire.

Quand le défilé est terminé, les Monégasques se massent de nouveau en face du grand escalier et une fois encore saluent d'acclamations frénétiques le Prince Louis et la Famille Princière.

Au moment où le cortège se met en marche pour regagner l'Hôtel de Ville, le Prince fait appeler le Président du Conseil National et le Maire et échange quelques paroles avec eux.

Avant la dislocation du cortège qui s'effectue sur la place de la Mairie, M. Marquet, Président du Conseil National, placé au seuil de la Maison Communale, a remercié les Monégasques pour la dignité de leur attitude au cours de la manifestation qui venait de se dérouler.

Il engage ses compatriotes, malgré la Charte constitutionnelle, à rester fidèles à leurs traditions, puis il fait appel à leurs sentiments de concorde pour sauvegarder l'indépendance de la Principauté et dit qu'il compte sur eux pour travailler dans une étroite collaboration à la prospérité de leur petite Patrie.

Des vivats en l'honneur du Prince Louis II,

de la Famille Souveraine et de la Principauté soulignent l'allocution du Président de la Haute Assemblée.

Le soir, à 7 heures et demie, S. A. S. le Prince a offert, dans la salle à manger florentine du Palais, un dîner en l'honneur des Membres du Conseil National et du Conseil Communal.

S. A. S. la Princesse-Héréditaire avait pris place en face de Son Auguste Père.

Le Prince avait à Sa droite S. A. S. le Prince Pierre, M^{me} la Comtesse Gastaldi, M. Joseph Olivié, premier Adjoint, MM. Honoré Bellando, Séraphin Olivié, Paul Bergeaud ; à Sa gauche, M. Eugène Marquet, M^{me} Bartholoni, M. Pierre Jioffredy, troisième Adjoint, MM. Henri Marquet, Joseph Crovetto, César Settimo.

A droite de la Princesse étaient placés M. A. Médecin, Maire, M. Louis Aureglia, deuxième Adjoint, MM. François Devissi, Paul Cioco, Bonafède, Adolphe Olivié, Albert Scotto ; à Sa gauche, M. le D^r Marsan, Vice-Président du Conseil National, M. Louis de Castro, MM. Michel Fontana, Théophile Gastaud, Georges Sangiorgio, Baptiste Gastaud.

Les Membres de la Maison Civile et Militaire assistaient à ce dîner.

Après le dîner, Son Altesse Sérénissime a daigné s'entretenir avec les Membres des Assemblées Nationale et Communale, à qui Il a témoigné une particulière bienveillance.

Le Prince et Ses invités se sont ensuite rendus dans la Loggia du second étage du Palais, d'où ils ont assisté à la sérénade offerte à la Famille Princière par les Sociétés Monégasques.

Cette manifestation populaire a eu pour cadre la place du Palais, illuminée avec une profusion et un goût qui ont fait l'admiration de la foule énorme de Monégasques, de résidents étrangers et d'hivernants que la vaste esplanade avait peine à contenir. Les Souverains Eux-mêmes n'ont pas paru insensibles à la beauté de ce spectacle. L'arc de triomphe, où se reconnaît la main du grand artiste, du merveilleux décorateur qu'est M. Visconti, apparaissait sous des guirlandes électriques, encadré par de majestueux pylones lumineux.

Les Sociétés se sont placées sur une tribune dressée face au Palais à droite de la porte d'entrée.

Dès que la Famille Souveraine apparaît à la Loggia, la foule applaudit et pousse des acclamations enthousiastes.

Le Prince, touché par cette manifestation, salue, tandis que résonne l'*Hymne Monégasque*.

Le Concert commence aussitôt. En voici le programme :

1. *Vive l'Armée ! Grande Marche*... BOYER
La Philharmonique (Direction : B. Nardi).
2. *Sérénade Monégasque*... E.-A. RIZZI
La Palladienne (Direction : Borghini).
3. *Cavalerie légère* (Ouverture)... SUPPÉ
4. *Deo Juvante*, Chant Héroïque... C.-M. SCOTTO
(Première audition)
Dédié à S. A. S. le Prince Louis II.
La Musique Municipale (Direction : Argaing).
5. *Le Couronnement*, Chœur... J. GAUTIER
(Première audition)
Poème du Docteur Leymarie.
Dédié à S. A. S. le Prince Louis II.
La Chorale l'Avenir (Direction : J. Gautier).
6. *Fidèles au Drapeau !*... F. BELLINI
Chant populaire, par 200 enfants des écoles, la Chorale l'Avenir, la Maîtrise de la Cathédrale et la Philharmonique. (Direction : B. Nardi).
7. *Hymne National de Monaco*... DE CASTRO
La Musique Municipale.

L'*Hymne Monégasque* a été écouté tête nue et salué d'unanimes applaudissements.

Les Princes, entourés de leurs invités, sont

demeurés dans la Loggia ou aux fenêtres ouvertes du Palais pendant l'exécution de tous les morceaux et ont, à plusieurs reprises, donné le signal des applaudissements.

Après la sérénade, les Présidents et Directeurs des Sociétés artistiques ont été admis à présenter leurs hommages au Souverain et à la Famille Princière qui ont daigné les féliciter.

Immédiatement après, la traditionnelle retraite aux flambeaux, précédée des drapeaux surmontés de bouquets, se met en mouvement, aux lueurs des jolies lanternes dues à l'ingéniosité de M. Delpiano, et, aux accents de marches militaires et de sonneries de clairons, s'achemine à travers les rues illuminées du Rocher.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :

Annnonce officielle de la prochaine naissance d'un Enfant dans la Famille Souveraine.
Adresse de félicitations de la Chambre Consultative et réponse de S. A. S. le Prince.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine conférant la Grand' Croix de l'Ordre de Saint-Charles à M. Alexandre Millerand, Président de la République Française.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Chambellan de S. A. S. la Princesse Héréditaire.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Chambre Consultative des Intérêts Economiques — Listes Electorales.

ECHOS ET NOUVELLES :

Concert organisé par la revue « Rives d'Azur ».

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte Carlo. — Les Brigands.
Au Concert Classique.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince a officiellement annoncé à S. Exc. le Ministre d'Etat, au Président du Conseil National et au Maire de Monaco, en les chargeant d'en faire part à la population, que S. A. S. la Princesse Héréditaire attendait, pour le mois de Mai prochain, la naissance d'un enfant.

A l'occasion des hautes distinctions conférées à S. A. S. le Prince Souverain et à S. A. S. la Princesse Héréditaire par le Gouvernement de la République Française, M. le Président de la Chambre Consultative a fait parvenir l'adresse de félicitations suivante :

« S. A. S. le Prince de Monaco,
Paris.

« Les Membres de la Chambre Consultative Intérêts Economiques tiennent à apporter à S. A. S. le Prince Louis II expression sentiments heureux qu'ils éprouvent pour la haute distinction dont Il vient d'être l'objet de la part du Gouvernement Français.

« Ils Le prient de bien vouloir agréer leurs respectueuses félicitations pour ce nouvel hommage au Prince qui s'est dévoué pour la Justice et le Droit.

« Leurs bien respectueuses félicitations vont aussi à S. A. S. Princesse Héréditaire de qui la charité et le dévouement reçoivent un hommage mérité.

« AUDIBERT, Président. »

S. A. S. le Prince a fait répondre :

« Cabinet Prince de Monaco
à M. Audibert, Président de la Chambre Consultative,
Monaco.

« Le Prince, appréciant la démarche courtoise des Membres de la Chambre Consultative, les remercie

sincèrement des termes dans lesquels ils Lui expriment leurs félicitations et leurs sentiments.

« Veuillez recevoir en même temps les vifs remerciements de la Princesse Héréditaire qui est également très sensible aux félicitations qui Lui ont été transmises. »

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 72

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons conféré et conférons
par les présentes :**

à Monsieur Alexandre Millerand, Président de la République Française, la Grand' Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le cinq janvier mil neuf cent vingt-trois.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 73.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Jean Bartholoni est nommé Chambellan de S. A. S. la Princesse Héréditaire, Notre Fille bien-aimée.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le cinq janvier mil neuf cent vingt-trois.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

AVIS & COMMUNIQUÉS

CHAMBRE CONSULTATIVE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES

Listes Electorales.

Les Étrangers résidant dans la Principauté (Français, Italiens, Anglais, Belges, Suisses, etc.) sont informés que, suivant les dispositions de l'Ordonnance Souveraine du 19 juin 1920, instituant la Chambre Consultative des Intérêts Economiques Étrangers, les listes électorales doivent être établies chaque année dans le courant du mois de janvier, par une Commission composée du Président de la Chambre Consultative, d'un Délégué du Gouvernement, de l'un des Vice-Présidents et de deux membres de nationalité différente désignés par la Chambre.

Peuvent être inscrits les étrangers, âgés de plus de 25 ans, qui justifieront de leur nationalité et qui pourront établir qu'ils résident dans la Principauté depuis :

1° une année au moins, s'ils sont propriétaires

fonciers, commerçants, industriels, ou s'ils exercent une profession libérale ou occupent une fonction ou un emploi publics ;

2° depuis deux années au moins, s'ils occupent un emploi privé ;

3° depuis trois années au moins, s'ils ne rentrent dans aucune des catégories précédentes.

Les inscriptions seront reçues au Secrétariat de la Chambre Consultative, 17, rue Albert (deuxième étage), à la Condamine, tous les jours, sauf dimanches et jours fériés, de 17 à 19 heures, jusqu'au 31 janvier.

Les électeurs qui ont été inscrits et possèdent leur carte d'électeur n'ont pas à se faire inscrire à nouveau.

ECHOS & NOUVELLES

Rives d'Azur, la très intéressante et vivante revue illustrée de la Principauté, avait organisé pour ses abonnés une soirée musicale qui fut donnée, vendredi soir, dans la grande salle de l'Hôtel Métropole. Le concert était uniquement consacré aux œuvres des compositeurs de Monaco, Abbiate, Davico, Graefe, Scotto. Un très élégant public avait répondu à l'invitation des organisateurs.

Les artistes d'élite qui avaient bien voulu prêter leur gracieux concours à la Revue firent entendre une série d'œuvres pour piano, chant, violoncelle, qui, toutes, mériteraient un commentaire détaillé. M^{lles} Borghini, Bousquet, pianistes de premier ordre ; M^{lle} Lutscher, cantatrice à la voix exquise ; M. Cérésole, en possession de tous ses moyens, interprétèrent les compositions de Davico, d'Abbiate et de M.-C. Scotto et firent applaudir, en même temps que leur virtuosité, la beauté et la noblesse des œuvres exécutées.

M. Abbiate, qui est en même temps qu'un compositeur du plus haut rang, un virtuose incomparable du violoncelle, exécuta, accompagné, de M^{lle} Bousquet, sa célèbre *Suite en Ré* d'après l'*Intermezzo* de Henri Heine qu'on peut comparer à l'immortelle traduction de Schumann. L'absence d'un des membres du quatuor Bitesi qui devait exécuter le *Quatuor héroïque* de Graefe ne nous permit pas d'entendre cette importante composition. Espérons que ce n'est que partie remise.

En somme, belle soirée d'art, toute à l'honneur de l'art monégasque et dont il faut féliciter la vaillante Revue.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

Les Brigands.

Les Brigands appartiennent à l'éblouissante et ahurissante famille de ces pièces ultra-fantaisistes, de fière naissance, de réalisation étourdissante, de joyusetés sans brides dans lesquelles l'ironie et la philosophie revêtent les apparences les plus abracadabrantes. Œuvres caricaturales et parodiques, elles dissimulent, sous la bizarrerie copieuse des inventions, sous l'extravagance des proportions du comique, sous le fracas du rire, la vérité de l'observation et l'amertume des réalités. Elles mettent en scène des fantoches tenant à l'humanité par l'outrance des passions, l'ardeur des sentiments forcenés et l'étalage ingénu des vices. Ces bonshommes sont dans l'exagération — et dans quelle amusante exagération ! Cependant, les magnificences de la charge ne leur ôtent pas toute vraisemblance et toute ressemblance. Ils vivent d'une vie extraordinaire et cocasse ; mais ils sont enclins à la réflexion et le spectacle de ce qui se passe autour d'eux les incite à moraliser. A preuve : Falsacappa, observant le manège de sa fille et de Pietro — lesquels ne savent comment faire pour lui souhaiter délicatement sa fête — et laissant l'inimitié de son émotion s'exprimer en cette phrase lapidaire : « Joies paisibles de l'innocence, que vous êtes douces au cœur du coupable ! » Pensée d'une incontestable profondeur

de philosophie en sa drôlerie achevée. Et le conseil donné par le maître-brigand à ses compagnons : « Il faut voler selon la position qu'on occupe dans la société » n'est-il pas la sagesse même — si l'on considère surtout qu'il est idiot de chiper des montres lorsqu'on peut dérober des millions ?

Le livret de Meilhac et Halévy est prodigue en fines railleries, en traits de nature et fourmille de ces folies hilarantes dont Rabelais aurait dit quelles « désemberlucoquent l'entendement ».

Oh ! on n'y trouve pas des plaisanteries de cette force :

Viens de bonne heure,
Le mien est de te voir,

ou des naïvetés de ce calibre :

La Reine d'une île déserte,
De ses sujets l'a nommé Roi !

Mais on y rencontre d'inouïs carabiniers, affirmant leur utilité sociale de façon magistrale :

Nous sommes les Carabiniers,
La sécurité des foyers ;
Mais par un malheureux hasard,
Au secours des particuliers.
Nous arrivons toujours trop tard.

Critique excessive, bien que d'une justesse divertissante, des polices passées et futures (les présentes sont toujours exceptées) qui a rendu les carabiniers des *Brigands* populaires et légendaires. Et puis, en plus des éminemment folâtres inventions qui foisonnent dans le livret, il y a la scène si réjouissante et si farce du caissier, à laquelle nulle rate ne résiste...

Constatons-le, si la pièce à quelques rides, la musique, elle, est restée d'une telle pétulance de verve qu'on ne peut l'entendre sans se sentir transporté d'aise. Par instant, l'oreille pleine de mélodies gesticulantes, les jambes frémissantes et ne tenant plus en place, on ne rit pas, on se tord ; on n'applaudit plus, on trépigne : un vent de folie passe sur le spectateur. Comment écouter de sang froid le motif repris en chœur : « J'entends un bruit de bottes » ? Le rythme capricieux, au mouvement endiablé, vous emporte et l'on subit son vouloir obstiné et impérieux : On ne tient plus dans son fauteuil.

Offenbach avait le génie des ensembles éclatants et des airs entraînants, d'accents particuliers, colorés et fantasques. Sa musique a toutes les audaces et toutes les grâces de l'esprit, toutes les extravagances de la débauche, toutes les cascades et tous les cris de l'orgie. C'est un ragoût étrangement et supérieurement épicé qui emporte le palais en le ravissant. Sauf Hervé, qui, au même degré qu'Offenbach, sut mettre à ce point la musique en joie ? Musicien humoriste de souche extrêmement choisie, de sève intarissable, improvisateur déconcertant, en possession des moindres ressources du métier, son imagination millionnaire enfantait sans cesse des méthodes fraîches, charmantes et cabriolantes.

Il rechauffait tout des feux de sa musique.

Et ses partitions, même les plus légères et les moins réussies, portent toutes la marque du talent le plus personnel.

Ce qu'il faut remarquer dans les compositions de la grandiose et dominante manière d'Offenbach — qui constituent des types retentissants, où l'opérette a probablement atteint son point de perfection — c'est que la gaieté musicale, toujours large, fournie, expansive, débordante, tonitruante et de grand vol s'y exprime en une phraséologie sonore, pittoresque et incandescente que relève une originale richesse de tour. Tout y est d'une belle plénitude. Dès que le rire éclate, il ne faiblit pas et sonne en fanfare le branle-bas contre l'ennui. Parfois, il prend des proportions épiques (la Marche des Dieux d'*Orphée aux Enfers*, la scène des Rois de *la Belle Hélène*, le grisant final du 3^e acte de *la Vie parisienne*).

La musique d'Offenbach décuple les sensations de plaisir avec une générosité sans pareille, et, s'il est permis de discuter la qualité du genre de distraction qu'elle procure, il est difficile d'en nier la puissance.

Enfin, grâce à l'inspiration d'Offenbach, qui laisse échapper de son inépuisable corne d'abondance tant et tant de motifs trouvés aux rythmes peu ordinaires, l'on court les plus étonnantes et les plus amusantes aventures sur les terres de la plus franche et de la plus inattendue fantaisie musicale.

On trouve, dans *les Brigands*, à côté de pages où la grâce le dispute à la sensibilité, des morceaux tels que « le Canon » des mendiants au second acte, où se reconnaît la main d'un musicien consommé en son art et sachant faire preuve de science avec esprit. Et que de choses exquis, que de hardiesses pimentées, que de nouveautés piquantes, que de détails savoureux à noter au passage ? Car la partition des *Brigands* offre un curieux mélange des qualités du maître de la musique bouffe, auquel

Saint-Saëns, qui ne l'aimait guère, consacra un article figue et raisin, se terminant par ces lignes : « Une grande fécondité, le don mélodique, une harmonie parfois distinguée, beaucoup d'esprit et d'invention, une grande habileté théâtrale, voilà plus qu'il n'en fallait pour réussir. »

Et, de fait, qui a plus bruyamment et plus complètement réussi que Jacques Offenbach ?

M^{lle} Raymonde Vécart, dans le rôle de Fiorella, qui n'est pas des meilleurs, s'est montrée comédienne aussi charmante que parfaite chanteuse. Et ce n'est pas si facile que d'aucuns le croient de tenir le principal personnage d'une opérette, lequel réclame de la virtuosité, de la verve, de l'espièglerie, du naturel, de la mesure dans la drôlerie, une façon ingénue et piquante de risquer, de souligner le mot et de lancer la note. A l'heure actuelle, on peut compter les artistes femmes capables de faire figure et bonne figure dans l'opérette. Prenez une de ces chanteuses en réputation, habituées à *faire du son* et pour qui le *cri* n'a pas de secret, et confiez-lui le rôle de *la Grande Duchesse* ou celui de *la Belle Hélène*, par exemple, et vous verrez ce qu'elle en fera. Ce sera simplement à fuir aux extrémités de la terre.

M^{lle} Raymonde Vécart, qui fut, à l'Opéra, Ophélie, Marguerite, Gilda, Thaïs, Juliette, etc., et à l'Opéra-Comique, Rosine, Lakmé, Mimi, Mireille, etc., a réussi à se plier intelligemment et remarquablement aux particulières exigences du genre bouffe, tout en restant cantatrice brillante. Et ce fut un enchantement de la voir et de l'entendre dans Fiorella.

M^{lle} Ferrare enleva le rôle de Fragoletto avec un brio étourdissant. Cette jolie personne chante avec infiniment d'adresse et ne contribua pas pour une petite part à l'excellence de l'interprétation de l'œuvre. La très aimable et bien disante M^{lle} Yvonne Régis, M^{lles} Guichard, Landry, Grandi, Lacroix, Judlin, etc., méritent d'être signalées.

M. Ponzio, dans le personnage capital de Falsacappa — personnage sur lequel toute la pièce repose — fit preuve des plus solides et des meilleures qualités de comédien et de chanteur. A aucun moment, il ne faiblit sous le poids de sa tâche et sa réussite fut complète. Mettons hors de pair l'ébouriffant Vilbert et citons MM. Moriss, Marchal, Dupont, Camus, Franck, etc.

Chœurs, orchestre, décors, costumes, dignes du Théâtre de Monte Carlo.

La soirée ne fut qu'un long crescendo de rires et l'on peut dire que, plus heureux que les carabiniers, applaudissements et bravos n'arrivèrent jamais trop tard.

ANDRÉ CORNEAU.

AU CONCERT CLASSIQUE

Après une exécution souple et fouillée de la nua-greuse Ouverture de *Genoveva* de Schumann, on entendit le *Concerto en Mi bémol* de Beethoven, joué par M. Walter Rummel. Ce pianiste réputé fut violemment applaudi pour sa façon personnelle d'interpréter les multiples et délicates beautés de la composition du maître des maîtres.

Le magistral Prélude de *Parsifal* et l'*Enchantement du Vendredi Saint* — qui est véritablement un pur enchantement — portèrent au comble l'enthousiasme du très nombreux public qui assistait au Concert.

Dans la *Troisième Ballade en La bémol*, dans le *Nocturne en Ré bémol* et dans le *Scherzo en Si mineur* — trois pages de choix de Chopin, — M. Walter Rummel se distingua fort, principalement dans le poétique *Nocturne* où l'éminent virtuose épandit à profusion le charme et la grâce. On lui fit grande fête.

Le merveilleux et incomparable *Capriccio Espagnol* de Rimsky-Korsakow emballa littéralement l'auditoire. Quelle verve, quelle furia en cette musique magnifiquement colorée, où se perçoivent, au milieu des notes se précipitant en torrent, les plus incroyables raffinements harmoniques et les plus heureuses rencontres de sonorités, où tout est d'un prix rare !

M. Léon Jehin, à la tête de son valeureux orchestre, s'est, une fois de plus, couvert de gloire.

A. C.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Par acte sous seings privés, en date à Monte-Carlo, du deux janvier mil neuf cent vingt-trois, une Société en nom collectif a été formée entre :

1^o M. Charles-Louis FREBOURG, comptable, demeurant à Monte-Carlo, villa Mathilde, rue des Orchidées, n^o 17 ;

2^o M. Florent NÉRI, comptable, demeurant également à Monte-Carlo, villa Mathilde, rue des Orchidées, n^o 17, mineur émancipé, suivant procès-verbal de Justice de Paix du douze décembre mil neuf cent vingt-deux, enregistré.

La raison sociale sera « Union de Comptables, Sténos-Dactylos (entreprise privée) », et la signature sociale, Ch. Frébourg et Néri.

Pendant les quatre premières années, la direction et l'administration de la Société sont confiées à M. Ch. Frébourg ; pendant les années suivantes, aux deux associés.

Le capital social est de dix mille francs, dont la moitié, soit cinq mille francs, apportée par chacun des associés. Il pourra être augmenté d'un commun accord à vingt mille francs, par apports égaux des associés.

La Société commence le premier janvier mil neuf cent vingt-trois et est conclue pour dix années, soit jusqu'au premier janvier mil neuf cent trente-trois.

Un extrait de l'acte de société a été déposé au Greffe Général de la Principauté de Monaco.

Etude de M^e Victor RAYBAUDI,
avocat-défenseur près la Cour d'Appel,
5, boulevard de l'Ouest, Monaco.

VENTE SUR LICITATION

(les étrangers admis)

le mardi 6 février 1923, à 10 heures et demie du matin, en un seul lot, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, par-devant M. Savard, juge du Siège, commis à cet effet, au Palais de Justice, rue des Briques, au plus offrant et dernier enchérisseur,

d'un immeuble de rapport

dénommé « Villa Mont-Plaisir », sis à Monaco, boulevard de l'Ouest, chemin de la Turbie, n^o 4, ainsi qu'il est plus amplement détaillé ci-après :

FAITS ET PROCÉDURES.

Ledit immeuble est vendu sur licitation en exécution d'un jugement sur requête, rendu par le Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, en date du 26 décembre 1922, enregistré.

Le cahier des charges, où est mentionné ledit jugement et qui contient les clauses et conditions sous lesquelles aura lieu la vente, a été dressé par M^e Raybaudi, avocat-défenseur poursuivant, soussigné, ledit cahier des charges enregistré et déposé au Greffe Général à la date du 13 janvier 1923.

La présente vente est poursuivie :

A la requête de la dame Marie CHAVANNIS, veuve en premières nocces d'Emmanuel ARNULF, veuve en deuxièmes nocces du sieur Pierre BRANCHE et épouse en troisièmes nocces du sieur Félix SERENO, et de ce dernier pour la due assistance et autorisation maritale et autres meilleures qualités, demeurant ensemble à Monaco, villa Mont-Plaisir, chemin de la Turbie, n^o 4 ;
Demandeurs en partage, pour lesquels domicile est élu à Monaco, en l'étude de M^e V. Raybaudi, avocat-défenseur près la Cour d'Appel.

Contre :

1^o Le sieur Marius ARNULF, electricien, demeurant à Monaco, villa Mont-Plaisir, chemin de la Turbie,
Défendeur au partage ;

2^o Le sieur Achille BERARD, es-qualités, demeurant à Nice, avenue Borriglione, n^o 2, pris en qualité de tuteur du mineur Alphonse-Emile BRANCHE,
Autre défendeur en partage.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE.

La villa Mont-Plaisir, sise à Monaco, boulevard de l'Ouest, chemin de la Turbie, n^o 4, avec le terrain sur lequel elle est bâtie, est à 3 étages, élevée sur rez-de-chaussée.

Le rez-de-chaussée est composé d'un magasin avec pièce attenante, ayant son ouverture sur le chemin de la Turbie.

Le premier étage est composé de deux appartements avec terrasses au midi :

Les deux appartements sont divisés l'un en 5 pièces et cuisine et l'autre en 6 pièces et cuisine ;

Le deuxième étage est composé de 3 appartements divisés chacun en 3 pièces et cuisine.

Pour le troisième étage, même disposition.

La villa Mont-Plaisir, qui n'est pas attenante aux propriétés voisines, prend jour au premier étage, au midi, par 4 fenêtres ; à l'ouest et à l'est, par plusieurs portes ou fenêtres, donnant accès à une petite cour circulaire.

Au deuxième étage, au midi, par 4 fenêtres, dont 2 avec balcon ; sur les côtés, par 8 fenêtres par chaque côté.

Même disposition pour le troisième étage.

Il existe 7 caves et des bassins pour laver.

L'immeuble ci-dessus, par sa hauteur, peut être sur-élevé d'un quatrième étage.

Ledit immeuble confinant : au midi, le chemin de la

Turbie ; à l'ouest, M. Fontaine ; à l'est, M. Garrin, et à l'ouest, M. Krasnopolki, ou leurs ayants droit.

Tel que le tout se poursuit et comporte, avec ses attenances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, et porté à la matrice cadastrale de la Principauté de Monaco, sous la section B., quartier dit Castelleretto-Rochers, nos 423-424 du plan, pour une contenance de 354 mètres carrés.

MISE A PRIX.

L'adjudication aura lieu, outre les charges et conditions du cahier des charges, sur la mise à prix de *quatre-vingt-dix mille francs*, fixée par le jugement du 26 décembre 1922, ci..... **90.000 fr.**

HYPOTHÈQUES LÉGALES

Il est déclaré, conformément à la loi, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions sur lesdits immeubles à raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription de l'ordonnance d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avocat-défenseur poursuivant, soussigné.

Monaco, le 13 janvier 1923.

Pour extrait :

(Signé :) V. RAYBAUDI.

Enregistré à Monaco, le 13 janvier 1923, fol. 45^{re}, c. 7. Reçu un franc. Le receveur, (signé) LESCARCELLE.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e V. Raybaudi, avocat-défenseur poursuivant, ou au Greffe Général où le cahier des charges est déposé.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, le huit janvier mil neuf cent vingt-trois, MM. Louis-Ferdinand DECOLLAND et Gustave-Charles DECOLLAND, négociants, demeurant à Bourg Saint-Andéol (Ardèche), ont vendu :

à M. Hugo ZEHNDER, chirurgien-dentiste, demeurant à Monte-Carlo, avenue Saint-Michel, villa Gardénia, le fonds de commerce de *Cabinet Dentaire*, exploité par M. Eugène-Joseph-Auguste DECOLLAND, leur frère, à Monaco, quartier de la Condamine, rue Albert, n^o 4.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de ladite vente, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet, en l'Étude de M^e Auguste Settimo, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 16 janvier 1923.

(Signé :) A. SETTIMO.

AGENCE COMMERCIALE
20, Rue Caroline — Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 15 décembre 1922, enregistré, M. et M^{me} Antonin DERIDET, demeurant à Monaco, au n^o 9 de la rue du Milieu, ont vendu à M. Jean-Baptiste VEZIANO, commerçant, demeurant à Nice, au n^o 28 de la rue Lepante, le fonds de commerce de Lait, Beurres et Fromages, exploité à Monaco, au n^o 9 de la rue du Milieu.

Avis est donné aux créanciers de M. et M^{me} Deridet, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, au domicile élu à cet effet, en l'Agence Commerciale, 20, rue Caroline, Monaco, dans les délais légaux, sous peine de forclusion.

AGENCE COMMERCIALE
20, Rue Caroline — Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 30 décembre 1922, M. Antoine FRIGERIO, demeurant à Monaco, au n^o 13 de la place d'Armes, a vendu à M. Jean NAVELLO, commerçant, demeurant à Nice, au n^o 105 de la promenade des Anglais, le fonds de commerce de Bar-Restaurant et Chambres meublées, exploité à Monaco, au n^o 13 de la place d'Armes, sous le nom de *Restaurant Monte-Carlo*.

Le dit fonds comprenant la clientèle, l'achalandage y attachés, le nom commercial, le matériel servant à son exploitation et le droit au bail des lieux où s'exploite le dit commerce.

Avis est donné aux créanciers de M. Frigerio, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, au domicile élu à cet effet, en l'Agence Commerciale, 20, rue Caroline, Monaco, dans les délais légaux, sous peine de forclusion.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le trois janvier mil neuf cent vingt-trois, M. Emile-Martin FRASSETO, hôtelier, domicilié à Saïgon (Indochine), hôtel Continental, a acquis, pour le compte de la Société en nom collectif « *Frasseto et Sicé* » existant entre M. Ange FRASSETO père et M. Eugène SICE, tous deux hôteliers, demeurant à Saïgon, avec siège à Saïgon, de M. Célestin PISTONATTO et M^{me} Catherine MAZZONE, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, boulevard des Bas-Moulins, hôtel de la Réserve, le fonds de commerce d'hôtel et restaurant dénommé « *Hôtel de la Réserve* » exploité à Monaco, quartier de Monte Carlo, boulevard des Bas-Moulins, dans un immeuble appartenant à M. Paul Muggetti.

Les créanciers de M. et M^{me} Pistonato, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'Étude de M. Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 16 janvier 1923.

Signé : ALEX. EYMIN.

Premier Avis

M. GAL Félix a vendu à M. Joseph POLETTI, demeurant rue de la Colle, n^o 7, une automobile, portant le n^o 79.

Opposition, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seings privés, en date à Monaco du 30 novembre 1922, enregistré, M. Alfred DEPETRIS, hôtelier, demeurant à Monaco, a acquis de M. Hector FANCIOLA, hôtelier, demeurant également à Monaco, le fonds de commerce de pension de famille dénommée *Pension Anglaise*, qu'il exploitait à Monaco, rue Albert, n^o 3.

Les créanciers de M. Hector Fanciola, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient effectués en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, entre les mains de l'acquéreur, au fonds vendu, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la présente insertion.

AGENCE DES ÉTRANGERS — E. GAZIELLO, directeur,
Place Clichy, Monte Carlo.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seings privés, en date à Monaco du 2 janvier 1923, enregistré, M. Joseph MELLICA et M^{lle} Pascaline-Thérèse dite Lina BERSANI, hôteliers, demeurant à Monaco, rue Florestine, n^o 7, ont vendu à M^{me} Fernande VANET,

Le fonds de commerce d'hôtel-restaurant exploité à Monaco, rue Florestine, n^o 7, connu sous le nom d'*Hôtel Central*, comprenant l'enseigne, la clientèle et l'achalandage y attachés et les différents objets mobiliers et matériel servant à son exploitation.

Avis est donné aux créanciers de M. Mellica et de M^{lle} Bersani, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, entre les mains de M^{me} Vanet, au fonds vendu, domicile élu par les parties.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seings privés, en date à Monte Carlo du 27 décembre 1922, enregistré, M. Camille BIAGINI, hôtelier et M. Natale ALAGNA, aussi hôtelier, demeurant tous deux à Monte Carlo, 23, boulevard des Moulins, ont vendu à M. René-Charles-Louis GENY,

Le fonds de commerce d'hôtel-restaurant et crémérie, exploité à Monte Carlo, boulevard des Moulins, n^o 23, sous la dénomination de *Hôtel Masséna*, comprenant l'enseigne, la clientèle et l'achalandage y attachés, les différents objets mobiliers, meubles meublants et matériel servant à l'exploitation, ainsi que le droit au bail.

Avis est donné aux créanciers de MM. Biagini et Alagna, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, entre les mains de M. Gény, au fonds vendu, domicile élu par les parties.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

Par jugement en date du onze janvier courant, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Civil de 1^{re} Instance de la Principauté a transformé la demande de règlement transactionnel du sieur Oreste RISARI, restaurateur, demeurant à Monte Carlo, en faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée au 2 novembre 1922 et a ordonné l'apposition des scellés au domicile du failli et partout où besoin sera.

M. Maurel, vice-président du Siège, a été nommé juge commissaire, et M. Orecchia, syndic provisoire de la dite faillite.

Pour extrait certifié conforme, dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le douze janvier mil neuf cent vingt-trois.

Le Greffier en Chef, A. Cioco.

Étude de M^e CH. SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel,
3, avenue de la Gare, Monaco.

VENTE SUR SAISIE-EXÉCUTION

Le vendredi 19 janvier 1923, à 14 heures, et jours suivants, il sera procédé, par le minis ere de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'un **important matériel** à l'usage d'entreprise de serrurerie, ainsi que des marchandises se trouvant dans un atelier sis à Monaco, 1, impasse du Castelleretto, notamment :

Une poinçonneuse cisaille « Gallien » ; un tour parallèle à métaux « Chapuis », avec accessoires ; une meule émeri double ; une poinçonneuse revolver de la Société Industrielle de la Côte-d'Or ; une grande transmission avec paliers, coussinets et neuf poulies en bois ; une cisaille à levier « C. M. » ; un eric bâti en bois, force 10.000 kilog ; un moteur à gaz de ville, force 3 HP ; une étampeuse à balancier « Gallien » ; une perceuse à main gros modèle ; un assortiment de fer en barre ; fer détaillé, etc., etc.

Au comptant. 5 % en sus des enchères.

L'Huissier : CH. SOCCAL.

Société de l'Hôtel de Paris et ses Annexes
à Monte Carlo

Liste des numéros des cent soixante-sept obligations (émission 1909) sorties au 13^{me} tirage et remboursables à frs. 300 (coupon 28 attaché) à partir du 15 janvier 1923.

11	65	166	247	251	304	319
394	421	469	479	502	531	712
743	754	764	773	822	884	906
990	1006	1026	1036	1167	1175	1241
1214	1300	1468	1530	1675	1804	1824
1905	2024	2059	2256	2302	2338	2371
2398	2424	2551	2586	2649	2658	2753
2904	2930	2932	2948	2977	2979	3014
3064	3127	3175	3192	3232	3294	3376
3409	3618	3663	3668	3987	3995	4012
4029	4052	4197	4226	4306	4327	4352
4380	4531	4567	4617	4688	4785	4916
4920	5001	5005	5057	5073	5109	5166
5226	5319	5326	5355	5451	5610	5898
5908	5952	6048	6119	6138	6140	6286
6300	6319	6349	6389	6470	6497	6508
6563	6596	6747	6753	6817	6910	6949
7025	7077	7136	7173	7295	7304	7318
7406	7505	7550	7672	7814	7944	7990
8006	8021	8098	8287	8295	8410	8430
8462	8615	8618	8661	8663	8695	8721
8870	8998	9018	9020	9107	9122	9189
9196	9346	9394	9472	9502	9537	9541
9575	9706	9744	9893	9980	9996	

APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.